REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

OFFICE MALAGASY DES TABACS

Avis de Consultation Ouverte

N° 016-25/OFT/PRMP RELANCE)

1. Le **OFFICE MALAGASY DES TABACS** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Impression de documents administratifs "à commande"** ".
constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation Ã commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :
Adresse : **OFFICE MALAGASY DES TABACS**
Rue : **Rue, Evêque Jérôme RAKOTOMALALA, Antanimena Antananarivo**
Etage / Numero de Bureau : **1ère Etage / Porte N° 02**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version éléctronique, doit êtres tiré à la OFFICE MALAGASY DES TABACS, 1e Etage / Porte N 02 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :
. 1 er Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)
- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

. 2 ème Paiement à effectuer auprès de OFFICE MALAGASY DES TABACS, 1e Etage / Porte N 02.
- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).
Le paiement devra être effectué :
- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **OFMATA, Rue Evêque Jérôme RAKOTOMALALA, Antanimena, Antananarivo, 1ère Etage , SALLE DE CONFERENCE** au plus tard le **11/07/2025** à **10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.

à ..... Le 30/06/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics